

Référendum intercommunal

NON à 2,6 Mio. CHF pour Télé-Dôle



Décision du conseil intercommunal du 30.10.2024 sur le préavis 43/2024, publiée à la FAO le 05.11.2024

Début de la récolte des signatures : **06 DEC. 2024**

Dernier délai pour la remise par le comité des listes de signatures à la commune concernée: **10 JAN. 2025**

Dernier délai pour la remise par le comité des listes de signatures vérifiées à la commune de Nyon : **31 JAN. 2025**

Les membres du corps électoral soussignés demandent, en vertu de l'art 147 de la Constitution vaudoise et des articles 166 et suivants de la LEDP, que la question suivante soit soumise au corps électoral :

« Acceptez-vous le crédit de 2,6 Mio. CHF (CHF 2'624'030) accordé par Région de Nyon à Télé-Dôle SA? (préavis 43-2024 -DISREN – demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et permettre la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA)»

Les signataires doivent avoir leur domicile politique dans les communes de Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perróy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Trélex, Tartegnin, Vinzel ainsi que la qualité de membres du corps électoral communal. Si vous êtes une personne étrangère, vous devez habiter en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis plus de 3 ans. Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Les signataires de **cette liste** doivent **tous** avoir leur domicile politique dans la **même** commune à savoir :

Les indications mentionnées ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même. La loi interdit l'adjonction d'annexes ; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance JJ-MM-AAAA	Adresse précise Rue et no	Signature Indispensable	Contrôle Laisser vide
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

La municipalité de.....atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au registre du corps électoral à la date du (jour du contrôle par l'administration communale) et que le nombre des signatures valables est de

Contrôle effectué par (visa) :

Comité référendaire : Mme Alice Duvert, Chemin Bovay 14a 1265 La Cure, M Nils Schaetti, Chemin du canal 10, 1260 Nyon, M. Didier Beux, Chemin Bovay 7, 1265 La Cure, M Denis Berger, Chemin du Prêche 5, 1264 Saint Cergue, M Mikael Pesenti, Chemin de la Bouriaz 18, 1265 La Cure, M Arnaud Durand, Rue de la Paix 5b, 1196 Gland, M Sébastien Pigué, Chemin de la Bouriaz 5, 1265 La Cure

Merci de retourner cette liste, même incomplète, au plus tard le au **Comité référendaire Alice Duvert, Ch. Bovay 14a, 1265 La Cure** ou **Arnaud Durand, Rue de la Paix 5b, 1196 Gland** ou **Nils Schaetti, Ch. du canal 10, 1260 Nyon**